



Les règles de vie des élèves à l'école Sainte Thérèse - Toulouse

Les règles de vie ont pour objectif de permettre à chaque élève de vivre à l'école Ste Thérèse avec ses camarades en toute sécurité et sérénité. C'est aussi un apprentissage de la vie en société. Règles et sanctions doivent contribuer à faire grandir les enfants en leur permettant d'adapter leur comportement afin de faciliter la vie en communauté.

L'action des éducateurs de l'école se fonde sur une vision chrétienne de l'éducation telle que définie dans le projet d'école, des valeurs que nous souhaitons partager.

A. Les comportements attendus

A1. Attitude générale

1. Joie et reconnaissance

Je suis conscient qu'aller à l'école Ste Thérèse est une chance et j'en suis très reconnaissant envers mes parents. Je leur manifeste ma reconnaissance en donnant le meilleur de moi-même, dans mon travail scolaire et dans mon comportement.

Je m'engage à toujours faire de mon mieux afin de comprendre et accepter les règles pour le bien de tous. Je les accepte même si cela demande parfois des efforts et j'accepte les sanctions que je recevrai si je les transgresse.

2. Les règles d'or de la relation

Je ne fais de mal aux autres ni en parole ni par action.

C'est-à-dire que je refuse toute violence verbale ou physique. Le respect et le bien-être de l'autre doivent être considérés comme sacrés.

3. Respect des personnes

Je m'engage à respecter toutes les personnes de l'école Ste Thérèse : les enseignants, les éducateurs, les personnes qui travaillent à l'école, quel que soit leur métier, les parents bénévoles qui offrent de leur temps pour notre bien et celui de mes camarades, les intervenants en classe ou sur le temps périscolaire. Je refuse toute forme de violence (physique et verbale).

J'écoute les adultes qui m'encadrent sans les interrompre et je tiens compte des consignes et des remarques. Ils sont présents auprès de moi pour m'aider et m'accompagner, je les écoute dans le respect des règles.

Je veille à saluer chaque membre de l'école. Je n'oublie pas de demander et de remercier selon les formules de politesse d'usage.

Je renonce à toute forme de moquerie portant sur la différence liée à l'origine des personnes, son handicap, son apparence physique, son niveau social ...

Dans les relations entre garçons et filles, je veille à garder une attitude respectueuse.

Je veille à être un exemple pour les plus petits que moi et pour mes camarades de classe, par mon comportement et mes paroles. Tout ce qui est déshonnête est proscrit.

En cas de problème avec l'un de mes camarades, je m'adresse à un adulte pour gérer le conflit.

4. Respect des biens

Le matériel mis à ma disposition dans l'école Ste Thérèse ne doit pas être détérioré. Il me permet de bénéficier d'un cadre agréable et efficace pour travailler.

J'ai conscience que les locaux et le matériel coûtent chers et que je dois en prendre soin pour le bien de tous.

Je respecte le bien des autres : objets, sacs, livres... Je m'interdis le vol et la dégradation car je ne souhaiterais pas subir la même chose.

Je suis responsable de mes affaires et de mon matériel qui doivent être marqués à mon nom.

Je respecte mon environnement de travail : jeux, bancs, tables, vitres, cartables, classe, coin jardin, toboggan ...

J'utilise correctement les toilettes (je jette les papiers, je tire la chasse d'eau, je ne fais pas mes besoins à côté de la cuvette), j'y vais avec l'autorisation d'un adulte. Lorsque j'ai terminé, je sors immédiatement.

Je jette mes déchets à la poubelle et je trie.

Je ne mastique pas de chewing-gum et je ne suce pas de bonbons à l'école, sauf cas exceptionnels autorisés par un adulte (anniversaire et goûters de classe, temps forts fêtés...)

A2. Attitude liée aux lieux et moments de la journée

5. A la récréation

Je m'engage à ne pas apporter à l'école de jeux électroniques, de lecteurs MP3 ou autres dispositifs électroniques (Bluetooth, wifi, montres connectées, etc.), de téléphone portable, d'objets dangereux, notamment contondants (couteaux, canifs, cutters, etc.), les cartes type Pokémon, des billes de grosse dimension. Pour les autres jeux, je demande la permission aux adultes.

Je partage tous les jeux apportés ; je suis conscient que je prends le risque qu'ils soient détériorés et que, dans ce cas, l'école décline toute responsabilité et ne gère pas les vols d'objets provenant de la maison.

Je sais que je ne suis pas seul(e) dans la cour. Aussi je fais attention à ne bousculer personne et à organiser des jeux qui intègrent tout le monde.

J'évite les jeux dangereux, violents et les figures de gymnastique.

Je veille à ne pas laisser seul(e) un(e) camarade qui semble triste et isolé(e). Je m'intéresse avec discrétion à ses éventuelles préoccupations et j'essaie de l'aider. Je regarde si quelqu'un est seul assis sur « le banc des copains » et je peux l'inviter à jouer avec moi.

J'ai le droit de rester tranquille si je le souhaite et de m'isoler également.

Je veille à la propreté des locaux et de la cour en ramassant les papiers qui traînent et en aidant au ménage en mettant moi-même mes déchets à la poubelle.

Quand la sonnerie retentit, je me mets en rang rapidement et en silence. J'écoute les éducateurs qui s'occupent de moi.

Je joue dans les espaces autorisés avec le matériel dédié que je range quand j'ai fini.

J'utilise le matériel et les objets de manière adéquate (ex : le toboggan dans le sens de la descente).

6. A la cantine

Lors du déjeuner, je ne joue pas avec la nourriture, je me tiens correctement, je parle posément et je veille à ce que mes voisins de table ne manquent de rien.

Je veille à la propreté des locaux en ramassant les papiers ou les couverts que j'ai laissés tomber.

Je veille à parler calmement car le bruit énerve et fatigue tout le monde.

7. Déplacements

Pour favoriser le travail de tous, j'effectue tous mes déplacements dans l'école Ste Thérèse en silence et sans courir.

Je refuse de me promener dans les couloirs avant la classe, durant les récréations, le temps du midi et de la garderie sans y être autorisé.

Le rang marque le moment de transition entre la récréation et le travail en classe. J'en profite pour me calmer et veille à respecter le déplacement de tous.

Je me déplace dans les locaux de l'école Sainte Thérèse en rang quand je suis avec mon groupe classe.

Je respecte les horaires de l'école. Mes retards dérangent la classe et le travail du personnel.

B. Sanctions et encouragement

8. Sanctions et encouragements.

Je comprends que tout comportement non adapté ne respectant pas les règles de vie en commun justifie une sanction. Celle-ci est toujours accompagnée d'un dialogue constructif pour me permettre de grandir et modifier mon attitude. C'est sur ces bases que se fondent les sanctions dans notre école Ste Thérèse.

Une gradation s'opère dans les sanctions :

- Une simple observation verbale à la suite d'un manquement d'une règle (il peut y avoir une simple réparation à faire)

- Un avertissement écrit à la suite de plusieurs manquements observés (il peut y avoir une réparation à faire)

- Une première convocation : Au bout de plusieurs avertissements ou pour un fait jugé grave, je serai convoqué au bureau de la vie scolaire, une communication à mes parents sera effectuée et j'aurai une réparation obligatoire à effectuer.

- Une deuxième convocation : Au bout d'une seconde série d'avertissements qui pourront donner lieu entre temps à un retour au bureau de la vie scolaire ou à la suite d'un fait jugé grave, l'élève

sera convoqué auprès du Chef d'établissement en présence du Coordinateur de la vie scolaire, une communication sera faite aux parents et une réparation obligatoire à réaliser.

- Pour tout nouveau manquement, les parents seront notifiés de la tenue d'un conseil de discipline qui statuera sur une exclusion temporaire de l'élève pouvant aller de un jour à une semaine.

- Une exclusion définitive en cas d'une faute renouvelée (ou d'avertissements répétés) sera prononcée ce qui induira une rupture du contrat de scolarisation immédiate et/ou un refus de renouvellement de scolarisation pour l'année suivante.

Pour tout manquement aux règles d'or de la relation, une convocation au bureau de la vie scolaire sera immédiate.

Les observations, avertissements et convocations ont pour objet d'encourager les élèves à comprendre l'utilité des règles de vie. Les réparations doivent permettre à l'enfant de grandir et réfléchir à ses actes, elles ont d'abord un rôle éducatif. Nous souhaitons mettre tout en œuvre pour aider chaque élève à réaliser ce travail de connaissance de soi, l'éducation à la relation est un pilier sur lequel nous prenons appui.

Les réparations pourront être de différentes natures (non exhaustif) :

- > Un mot d'excuse à rédiger.
- > Une fiche de réflexion à remplir.
- > Un travail d'intérêt général.
- > Un isolement momentané du groupe.
- > Un remplacement/réparation de ce que j'aurais cassé, déchiré ou endommagé.
- > Une aide à un camarade
- > Un travail à (re)faire.
- > Un exposé à réaliser et à présenter en classe en lien avec une erreur faite
- > Une réparation sur temps scolaire, en retenue le soir ou le mercredi après-midi (nettoyage de ce que j'ai sali, ramassage de papiers que j'ai laissés...).